



Mairie de  
**HARCY**  
Canton de Renwez  
Département des Ardennes  
08150 Harcy  
Tél : 03.24.35.10.49  
Fax : 03.24.59.95.58  
[commune-harcy@wanadoo.fr](mailto:commune-harcy@wanadoo.fr)

## **COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS** **DU CONSEIL MUNICIPAL** **SEANCE DU 12/03/2015**

Date de convocation : 02/03/2015

Date d'affichage : 02/03/2015

Nombre de membres dont le Conseil Municipal doit être composé : 15

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers qui assistent à la séance : 15

**L'an deux mille Quinze, le 12 Mars à 20h30**, le Conseil Municipal de la commune de Harcy, régulièrement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur RICHARD Joël, Maire.

**Etaient présents** : Mrs BOURGUIN Michel, GILLARD Jean, Mme HAULIN Sylviane, Mrs DAMPERON Laurent, CHRISMENT Jean-Claude, MAUVIEL Eric, Mme GRANDMAIRE Sonia, Mr PORTEBOIS Jérôme, Mme CHOPPLET Huguette, Mr PIERSON Hervé, Mme DUPUIS Sophie, Mr PAQUET Damien, Mmes BONNA Claudette et PETITJEAN Eliane.

-----

**Secrétaire de séance** : Mme PETITJEAN Eliane

---

### **COMITE DES FETES**

Le Conseil municipal décide de créer un comité des fêtes notamment pour perpétuer la fête patronale. Les conseillers municipaux qui ont décidé d'en faire partie sont : Mme Sonia GRANDMAIRE, Mme Sophie DUPUIS, Mme Sylviane HAULIN, Mr Damien PAQUET, Mr Eric MAUVIEL, Mr Jérôme PORTEBOIS, Mr Laurent DAMPERON et Mr Hervé PIERSON.

Ces membres se réuniront le 18 mars 2015 afin de mettre en place l'organisation de la fête patronale 2015 et distribueront une note d'informations dans tout le village pour que toute personne désireuse d'intégrer le comité des fêtes puisse se faire connaître.

Adoptée à l'unanimité.

## **PROJET D'ASSAINISSEMENT**

La société Amodiag, invitée par le Conseil municipal, est venue présenter l'assainissement par filtrage roseaux aux membres du Conseil. Les points principaux évoqués étant l'entretien et le coût à la fois du projet et les frais de fonctionnement. La décision sur ce projet sera prise ultérieurement.

Adoptée à l'unanimité.

## **ADHESION DE NOUVELLES COMMUNES AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE MUSIQUE**

Le Conseil municipal émet un avis favorable à l'adhésion du 4 décembre 2014 au Syndicat Intercommunal de Musique des communes de Belval, Sécheval, Tournes, Les Mazures, Neuville les This, Cliron et This.

Adoptée à l'unanimité.

## **SUBVENTION A LA SOCIETE DE CHASSE EN PLAINE**

La société de chasse en plaine a installé à ses frais une enceinte. Pour protéger une nouvelle plantation sur la parcelle 23, le Conseil Municipal décide de lui allouer une subvention de 409,46 €.

Adoptée à l'unanimité.

## **DEMANDE D'AUTORISATION DE STATIONNEMENT**

Suite à la demande de Mr COTRET, autoentrepreneur dans la commercialisation de produits de première nécessité, désirant stationner dans le village afin de vendre ses articles, Mr le Maire invite les membres du conseil à délibérer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte que Mr COTRET stationne dans le village pour commercialiser des produits de première nécessité. Une autorisation de stationnement lui sera délivrée.

Adoptée à l'unanimité.

## **MISE EN ACCESSIBILITE DES ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC**

L'ordonnance n°2014-1090 du 26 septembre 2014, relative à la mise en accessibilité des Etablissements Recevant du Public(ERP), des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées a octroyé un délai supplémentaire pour la mise aux normes prévue au 31 décembre 2014 par la loi du 11 février 2005 pour « l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ».

Pour ce faire, un Agenda d'Accessibilité Programmée(AdAP) doit être déposé en Préfecture avant le 27 septembre 2015.

Le Conseil municipal déposera un agenda rapidement. Les établissements concernés sur la commune de Harcy sont l'école, la salle polyvalente et la mairie. Pour l'école, sa réhabilitation étant en cours, la société Kone a été choisie par délibération du 16/02/2015 pour placer un ascenseur donnant accès à l'étage de l'école et à celui de la salle polyvalente (bâtiment accolé). Concernant la pose de l'ascenseur, le conseil municipal a sollicité le Conseil Général pour obtenir une subvention.

Adoptée à l'unanimité.

## **DROITS DE PLACE**

Le Conseil municipal décide de ne plus faire payer de droits de place aux forains lors de la fête patronale de juin.

Adoptée à l'unanimité.

## **TONTE**

Afin de choisir la société qui effectuera les tontes sur la commune pour 2015, le Conseil municipal décide d'envoyer un courrier à l'entreprise qui a effectué les tontes en 2014 pour revoir certains espaces verts qui n'étaient pas tondus et qui auraient dû l'être. Si cette entreprise accepte les nouvelles conditions de tonte, elle sera retenue.

Adoptée à l'unanimité.

### **ADT 08**

Le Conseil municipal ne souhaite pas adhérer à ADT 08 en 2015. L'adhésion ou non à cette structure sera réétudiée pour 2016.

Adoptée à l'unanimité.

### **ACHAT VAISSELLE**

Le Conseil municipal décide d'acheter de la vaisselle pour la salle polyvalente. La commande sera passée auprès de l'entreprise Henri Julien et le montant de cette acquisition s'élève à 544,14€.

Adoptée à l'unanimité.

### **ACHAT SOUFFLEUR DE FEUILLES**

Le Conseil municipal décide d'acquérir un souffleur de feuilles et prévoit un budget de 600€ pour cette acquisition.

Adoptée à l'unanimité.

### **TARIFS DE LA LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE**

Le Conseil municipal décide de revoir les tarifs de location de la salle polyvalente. Après en avoir délibéré, les nouveaux tarifs de location de la salle sont :

- Location pour un café : 50€
- Location pour un repas sur la journée (repas du midi uniquement) : 130€
- Location week-end : 250€

Le règlement de la salle sera modifié en ce sens :

- Article 1 paragraphe n°10 : « Trois types de location possibles » et non plus « deux » ; « A titre indicatif, les tarifs applicables au 13/03/2015 » et non plus « en 2012 » ; et ajouter le tarif de location pour un repas sur la journée.

Adoptée à l'unanimité.